



INFOLIO

PARTENARIAT RÉGION & AGENCES D'URBANISME

23 QUARTIERS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a lancé le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Porté par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru), il a pour ambition de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le NPNRU concentre l'effort public sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants, au niveau national et régional. 23 quartiers d'intérêt régional ont ainsi été identifiés.

Dans un souci d'opérationnalité et de pédagogie, la Région et les agences d'urbanisme ont élaboré ensemble une méthode permettant d'apporter un éclairage sur ces 23 quartiers retenus au titre du Contrat de Plan Etat Région (CPER). L'objectif est de contribuer à la prise de conscience par les collectivités et leurs partenaires des enjeux d'intervention sur ces territoires.

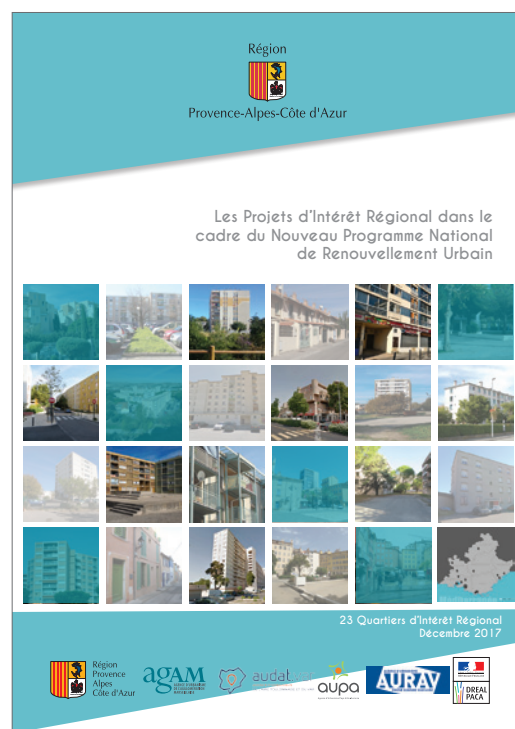
UNE DÉMARCHE PARTAGÉE PAR LES ACTEURS LOCAUX

L'ambition de la démarche est ainsi de présenter une vision de ces quartiers à travers une analyse simple et systématique. 23 fiches individuelles, véritables «portraits» de ces quartiers, ont ainsi été effectuées.

Réalisés par les quatre Agences d'Urbanisme (AUPA, AGAM, AURAV et AUDAT.var), ces portraits sont le fruit d'une étroite collaboration avec les services de la Région et de la DREAL PACA, mais également avec les partenaires locaux (EPCI, Collectivités...).

Pour autant, chaque quartier est unique et présente des spécificités, un contexte et une gouvernance particuliers. De même, l'état d'avancement inégal des différents protocoles de préfiguration (certains étant signés, d'autres en cours de signature ou en cours d'élaboration) a entraîné un niveau d'informations différencié d'un quartier à l'autre.

De nombreux échanges ont donc été organisés avec les chefs de projet en charge d'animer ces dispositifs localement, permettant de présenter un travail partagé, enrichi des connaissances de chacun et appropriable par tous.



UNE PRÉSENTATION DES 23 QUARTIERS PAR DES INDICATEURS COMMUNS ET DES ANALYSES SYNTHÉTIQUES

Les problématiques d'intégration urbaine et sociale restent des concepts parfois difficiles à appréhender, notamment au regard de l'hétérogénéité des situations rencontrées sur les 23 territoires.

Les portraits réalisés visent ainsi à faciliter la compréhension des enjeux propres à chaque site en partant d'une grille d'analyse commune.

Le choix des données statistiques a été largement discuté. Les données INSEE issues du découpage IRIS, n'ont pas été retenues. En effet, si elles permettaient d'envisager un suivi et des réactualisations des données dans le futur, elles n'étaient pas satisfaisantes en termes de périmètres.

Celles-ci ne couvrent pas les quartiers, ou sont en incohérence totale avec les périmètres

opérationnels à prendre en compte, faussant ainsi les résultats.

Les indicateurs issus du Carroyage CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) ont donc été retenus, afin de s'approcher au plus près du périmètre prioritaire et d'avoir ainsi une vision la plus juste possible du quartier.

Les «protocoles de préfiguration» ont servi de point de départ à la démarche, puisqu'ils constituent la première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain.

Destinés à financer un programme d'études et des moyens d'ingénierie, ils permettent en effet la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation.

Le degré de contractualisation étant différent selon les territoires, le parti pris a été de se détacher sensiblement des objectifs identifiés dans les protocoles.



LISTE DES 23 QUARTIERS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

Vaucluse (3 sites)

- 1 Cavaillon, Dr Ayme Condomines
- 2 Orange, Fourchevieilles Comtadines L'Aygues
- 3 Avignon, Nord Est

Alpes de haute Provence (1 site)

- 1 Manosque, Arcs Serrets-Plantiers-Aliziers

Var (3 sites)

- 1 La Seyne-sur-mer, Centre
- 2 Toulon, Centre
- 3 Toulon, Lagoubran - Pontcarral

Hautes Alpes (1 site)

- 1 Gap, Haut-Gap

Alpes Maritimes (3 sites)

- 1 Nice, Les Liserons
- 2 Cannes, la Frayère
- 3 Grasse, Centre/Gare

Bouches-du-Rhône (12 sites)

- 1 Vitrolles, Centre/Les Pins
- 2 Aix en Provence, Encagnane
- 3 Salon, Canourgues
- 4 Arles, Barriol
- 5 Tarascon, Centre et Ferrages
- 6 Martigues, Mas de Pouane
- 7 Port de Bouc, Les Comtes Tassy
- 8 Marseille, Consolat
- 9 Marseille, Campagne Lévêque
- 10 Marseille, Les Aygalades
- 11 Marseille, La Maurelette
- 12 Marseille, Bassens - Les Arnavaux

Chacun des 23 portraits comporte ainsi une représentation générale du quartier dans son environnement urbain.

Il indique également la localisation du quartier, l'identification des principaux acteurs intervenant dans le cadre du protocole de préfiguration permettent rapidement de comprendre le cadre de référence de l'action.

Des cartes montrent la délimitation du périmètre (au sens de la politique de la ville) qui sert de référence au protocole de préfiguration et situent le quartier par rapport au centre historique de la commune sur lequel il se trouve.

Une analyse synthétique étayée par quelques chiffres clefs est également réalisée. Six thèmes sont abordés dans ces synthèses et s'articulent autour des thématiques sociales, urbaines, socio-démographiques : acteurs, logements, cadre de vie, habitants, équipements emplois.

Ils permettent, thématique par thématique, d'avoir une vision rapide de chaque situation, au regard des enjeux de la politique de la ville : précarité,

difficultés d'accès à l'emploi, logements publics et privés fragilisés, présence d'équipements de proximité et accès aux équipements les plus structurants...

La présence d'acteurs locaux ainsi que les notions de qualité de vie sont également analysées, notamment en termes d'ouverture du quartier sur la ville et d'accessibilité aux principales fonctions urbaines.

L'analyse réalisée permet une identification des enjeux structurants et des pistes d'intervention.

QUARTIERS NORD-EST

Les quartiers Nord-Est sont des quartiers à vocation résidentielle, dotés de commerces et situés à proximité de nombreux services et équipements.

Ils sont insérés dans le tissu urbain et situés à moins d'un kilomètre du centre historique.

Ils sont composés de deux secteurs principaux séparés par l'avenue de la Folie, axe de circulation principal reliant la Rocade Charles de Gaulle et le centre-ville d'Avignon :

- au nord de l'avenue de la Folie se trouvent les quartiers de la Reine Jeanne et de Malpeigné ;
- au sud de l'avenue de la Folie se trouvent les quartiers de la Grange d'Orel et des Neuf Peyres.

Chaque sous-quartier fonctionne en vase clos du fait, notamment, d'un manque d'accessibilité routière et piétonne. Ce fonctionnement contribue largement à l'enclavement du quartier même si ce dernier se situe à proximité du centre ville.

Ces quartiers ont fait l'objet de petites opérations ponctuelles de requalification de certains espaces

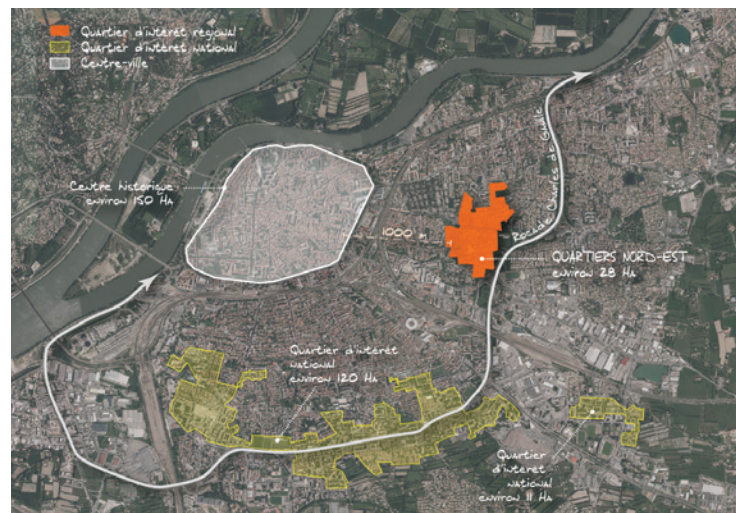
publics et quelques bâtiments et équipements ont été rénovés, depuis 2010, mais sans vision d'ensemble.

Ces quartiers s'étendent sur une superficie d'environ 28 hectares.

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES ET RÉFÉRENTS :

- Préfet de Vaucluse,
- ANRU,
- Agence Nationale de l'Habitat,
- Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, Ville d'Avignon,
- Conseil Régional PACA,
- Conseil Départemental de Vaucluse,
- Caisse des dépôts et consignations,
- Grand Avignon Résidences,
- Mistral Habitat,
- Erilia,
- Grand Delta Habitat

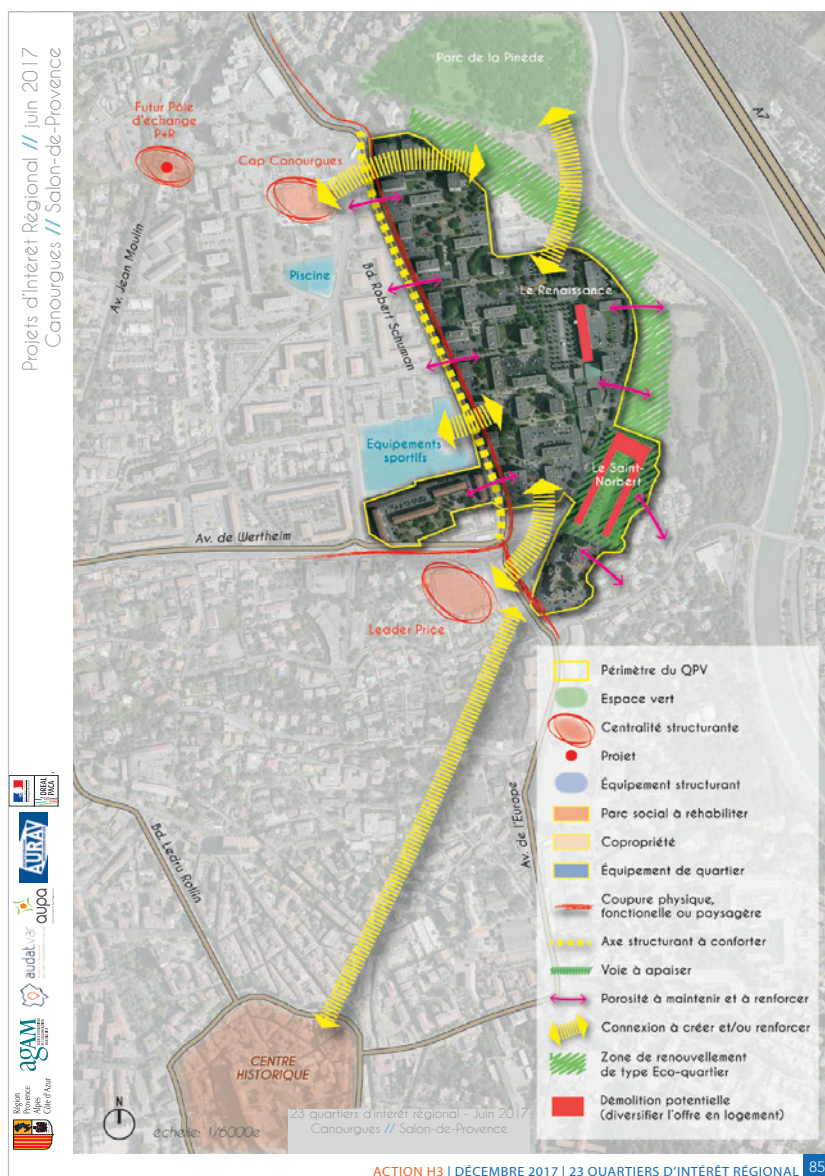
Le protocole de préfiguration a été signé le 9 novembre 2016.



Dans le cadre de la démarche, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les agences d'urbanisme ont choisi de retenir principalement les grands enjeux de désenclavement urbain.

Les principaux enjeux urbains du site au regard de son environnement sont identifiés et font l'objet d'une légende homogène à l'ensemble des 23 quartiers, permettant une approche rapide et objective de chacun d'entre eux.

Ces éléments, validés par les chefs de projets concernés, peuvent parfois différer des enjeux identifiés dans les protocoles de préfiguration dans la mesure où ils répondent à des objectifs d'intervention de la Région.



Le partenariat entre les agences d'urbanisme et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mis en place en 2015 dans le cadre d'une convention triennale, ce partenariat d'une ampleur inédite en France, permet la mutualisation des capacités d'études et d'observation à l'échelle régionale. Relevant soit de la mise en commun d'expertises, soit de productions de données et d'analyses, ces actions couvrent des thèmes variés et transversaux, comme la mobilité, la planification, le développement durable, l'aménagement ou l'économie. L'objectif de ces travaux est de permettre une meilleure coordination des politiques publiques au niveau régional.